

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	14 (1869)
<b>Heft:</b>	(24): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
 <b>Artikel:</b>	Traité de fortification polygonale
<b>Autor:</b>	Brialmont, A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-357814">https://doi.org/10.5169/seals-357814</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 24.

## TRAITÉ DE FORTIFICATION POLYGONALE.

par A. Brialmont, colonel d'état-major (1).

Après avoir primitivement soutenu, dans l'origine de sa carrière militaire et avec une persistance digne d'une meilleure cause, les idées surannées de la fortification bastionnée et du système de cordon appliqué à la défense des Etats, l'auteur de ce traité, ramené par la discussion à des convictions moins rétrogrades, a successivement publié une véritable profusion de brochures et de livres présentant, au milieu d'un dédale de pensées contradictoires, une surabondance de preuves en faveur du tracé polygonal.

Le tracé appliqué aux forts comme au corps de place du camp retranché d'Anvers, l'emporte de beaucoup sur tous les tracés des camps retranchés connus jusqu'ici.

A Anvers, les fronts du corps de place ne croisent pas leurs feux en avant des faces, ce qu'on considérait autrefois comme indispensable dans le tracé des places ordinaires et qui serait un vice dans le tracé d'un camp retranché ; ils dirigent leurs feux dans la campagne, perpendiculairement à la direction des faces. Les forts du camp retranché sont vastes ; leur front de tête, le seul qui soit pour ainsi dire vulnérable, n'est exposé qu'aux feux directs : les prolongements de la face du front de tête, d'un fort quelconque, passent trop près des forts collatéraux pour qu'il soit possible de battre cette face d'écharpe ou de l'enfiler ou de la ricocher. Les parapets en terre des forts ne permettent pas d'y faire brèche ; leurs fossés larges et pleins d'eau les mettent à l'abri des attaques brusques ; leurs grandes galeries, où l'on peut abriter les défenseurs contre le feu de l'assiégeant, et d'où ils peuvent déboucher sur plusieurs colonnes et avec des pièces attelées, permettent de manœuvrer dans le terre-plein de ces forts comme sur un champ de bataille, et cela avec tous les avantages tactiques du côté du défenseur, ce qui permettrait de repousser successivement plusieurs assauts (2).

La position d'Anvers, au point de vue de la fortification, laisse donc peu à désirer ; mais, quoi qu'en dise M. Brialmont, il n'en est pas ainsi quant à son emplacement.

Examinons la question à ce dernier point de vue, qui, du reste, en ce qui concerne la Belgique, prime de beaucoup son côté technologique.

Dans ses principes généraux sur la défense des Etats, M. Brialmont admet :

« Que le réduit central de la défense occupera le point stratégique décisif du pays, et que dans plusieurs Etats, notamment dans ceux *qui ont une longue existence et une forte constitution*, ce point stratégique décisif est la capitale. Centre de toutes les forces vives et de toutes les influences politiques, sa perte marque ordinairement la fin de la résistance. »

(1) D'après le *Journal de l'armée belge*.

(2) Les ingénieurs français, pour combattre le tracé polygonal, prétendent qu'en Allemagne on l'a abandonné, et, pour le constater, ils disent : « On nous affirme que quelques-uns des forts de Vérone ont leurs gorges bastionnées !!! Les autres arguments qu'ils apportent, en faveur d'un tracé condamné sans retour par la pratique, sont tout aussi concluants que celui que nous venons de citer. — Quand un système vicieux est discuté, c'est ordinairement de l'argumentation de ses adeptes qu'on déduit le plus aisément la vérité.

S'il est vrai que, dans un Etat « qui a une longue existence et une forte constitution, la capitale est le point stratégique décisif dont la perte marque la fin de la résistance, » cela est bien plus vrai encore pour des Etats de deuxième ou de troisième ordre et qui n'existent que de fraîche date. Cet axiome politique ne sera contesté par aucun homme d'Etat.

Les ingénieurs, « dont l'opinion, suivant M. Brialmont, fait autorité en pareille matière, » peuvent être d'un avis contraire, mais bien certainement sur ce point, quatre-vingt-dix-neuf militaires sur cent seront d'accord avec les hommes politiques.

« Paris, dit l'auteur, est dans ce cas (d'être un point stratégique décisif). C'est peut-être la seule capitale dont la prise ait eu pour résultat de désorganiser la défense et de livrer tout le pays à l'envahisseur. » Et immédiatement après il ajoute : l'occupation de Londres exercerait la même influence sur le sort de l'Angleterre. Vienne a également une très grande importance politique (la dernière guerre l'a surabondamment prouvé), et enfin il cite l'Espagne, la Prusse et même la Russie, pays que l'occupation de leurs capitales n'a pas obligés à conclure la paix.

En effet, l'occupation de Madrid par les Français n'a pas empêché les Espagnols de s'insurger contre l'envahisseur ; mais cette insurrection a si puissamment contribué au développement de la guerre civile, que ce malheureux pays en subit encore aujourd'hui les fâcheuses conséquences. Quant à la Prusse, M. Brialmont voudra bien reconnaître qu'en 1806 l'occupation de Berlin contribua, *tant soit peu*, à la désorganisation politique et militaire de la Prusse. Il fallut l'aide de l'alliance de la Russie, pour que la Prusse parvint à prolonger la guerre de quelques mois. Quant à l'occupation de Moscou, si nous sommes attaqués, serait-ce aux mêmes conditions qu'il voudrait prolonger la défense de la Belgique ?

C'est cependant de ces fallacieux raisonnements, auxquels il donne le nom de principes généraux, qu'il déduit cette conclusion :

« Quant à la Belgique, il n'est pas douteux que le réduit central de la défense « ne doive se trouver à Anvers plutôt qu'à Bruxelles. — Nous le prouverons dans « le paragraphe suivant. »

Examinons ce paragraphe qui doit nous édifier sur la question de savoir si c'est Anvers ou Bruxelles qui convient le mieux pour servir de base et de pivot de manœuvres à la défense générale du pays.

« Lorsque, dit l'auteur, la Belgique eut reconnu la nécessité de démolir une partie des places frontières et de créer une grande position destinée à servir de base et de pivot de manœuvre, quelques hommes politiques et un écrivain militaire belge soutinrent que cette place devait être Bruxelles... »

M. Brialmont semble oublier facilement ce qu'il ne lui convient pas de retenir. Ces hommes politiques et cet écrivain militaire auxquels M. Brialmont fait allusion, n'ont pas attendu que le gouvernement belge eût reconnu la nécessité de démolir une grande partie de ses forteresses frontières et de créer une position centrale, pour soutenir que cette place devait être Bruxelles ; ce sont eux qui ont suggéré au gouvernement l'idée de concentrer la défense, et le pouvoir alors, aussi opposé à cette idée que M. Brialmont lui-même, ne s'y est rallié qu'après bien des années de lutte soutenue par le *Journal de l'Armée* en faveur de cette idée.

En Belgique, les hommes politiques et les militaires savent tous comment et à quelle époque l'idée de démolir les forteresses frontières et de concentrer la défense sur sa capitale s'est fait jour pour la première fois. Ils savent que le travail auquel M. Brialmont fait allusion a été remis, en 1847, au général baron Chazal, alors ministre de la guerre ; ils savent aussi qu'alors le département de la guerre a condamné ce travail, et que lorsqu'en 1849, sur les instances réitérées du général Jomini, il a été publié, M. Brialmont et plusieurs de ses collègues du génie et de l'artillerie, écrivirent un grand nombre de brochures et de livres pour le combattre, en essayant de jeter le ridicule sur son auteur.

Ce ne fut que dix ans plus tard, en 1859, alors que la commission, composée de 27 officiers de différentes armes, eut opiné pour la démolition de presque toutes nos places frontières et la création d'une grande place centrale, que le gouvernement se rallia à l'idée de concentrer la défense du pays.

A la suite de cette digression, qui ne prouve nullement qu'Anvers est préférable à Bruxelles comme base de la défense générale du pays, l'auteur, pour justifier son assertion, rapporte des fragments de discours de deux ministres de la guerre, du général baron Chazal et du ministre actuel.

« En se plaçant au point de vue politique et même au point de vue théorique absolu, est-il dit dans l'un de ces discours, on comprend jusqu'à un certain point que l'idée de fortifier Bruxelles ait séduit quelques esprits. Mais si l'on envisage la question sous son côté pratique, on reconnaît bientôt l'impossibilité de réaliser cette idée. »

Ne serait-il pas plus juste de renverser cette proposition, et de dire : En se rappelant le passé, pour ceux qui ne veulent pas voir que la situation politique des provinces belges d'alors n'a aucune analogie avec la situation politique de la Belgique d'aujourd'hui, on comprend, jusqu'à un certain point, que l'idée de fortifier Anvers ait séduit quelques esprits. Mais si l'on envisage la question sous son côté pratique, on reconnaît bientôt l'impossibilité de réaliser cette idée.

Au point de vue politique, dans les discours que nous venons de citer, on reconnaît implicitement ce qui précède. Comme nous venons de le dire, on convient « que l'influence politique de Bruxelles est toute récente et que, dans les siècles précédents, Liège, Gand, Bruges et Anvers ont joué quelquefois un rôle plus important » que la capitale du Brabant d'alors. Or de ce que l'influence politique de Bruxelles est toute récente, peut-on en déduire « qu'elle n'est pas égale à celle de la plupart des capitales européennes, et a-t-on le droit d'en conclure qu'Anvers, comme base de la défense générale du pays, est préférable à Bruxelles ?

Prétendre que Bruxelles a, relativement, une importance politique moindre que celle des autres capitales de l'Europe, est encore une erreur.

Comme population, Bruxelles est à Paris comme 500,000 sont à 1,800,000, et la Belgique est à la France comme 5 millions sont à 36 millions, c'est-à-dire que Bruxelles est à la Belgique comme 1 est à 17, et que Paris est à la France comme 1 est à 20. A ce point de vue, Bruxelles l'emporte donc sur Paris, la capitale la plus populeuse du continent européen.

Comme gouvernement, celui de la Belgique est le plus libéral, le moins *personnel*, le plus parlementaire de tous, par conséquent celui qui se déplacerait le plus difficilement.

Comme fortune publique, *aujourd'hui déjà*, Bruxelles possède, relativement à la Belgique, autant de richesses qu'aucune autre capitale du continent.

Géographiquement, l'emplacement de notre capitale est plus central que celui d'aucune autre capitale de l'Europe.

Pour la Belgique, Bruxelles a donc plus d'importance politique que Paris n'en a pour la France ou Berlin pour la Prusse.

Examinons maintenant si, en effet, Bruxelles, comme base de la défense du pays « envisagée sous son côté pratique, constituerait une impossibilité. »

Notre capitale est non-seulement le centre politique et géographique de la Belgique, mais elle en est aussi le centre topographique, c'est-à-dire que c'est vers elle que convergent tous les contre-forts qui émanent du versant septentrional du massif qui divise la Belgique en deux grands bassins, et que c'est vers elle aussi que convergent toutes les grandes voies de communication, rivières, canaux, chemins de fer, etc.

Au point de vue militaire, Bruxelles est donc le point stratégique, politique, géographique et de manœuvres le plus important du pays.

« Comme site militaire, » notre capitale politique a, sur notre métropole commerciale, des avantages que les ingénieurs ne sauraient apprécier et que même les militaires ne discernent pas toujours : à l'est, sur la rive droite de la Senne, le côté le plus important et le plus exposé aux attaques, soit que l'invasion vienne de l'Allemagne ou de la France, la capitale est entourée, depuis Droogenbosch jusqu'à Haeren, par le massif qui sépare la Senne de la Woluwe, et ce massif, en s'inclinant, d'un côté, vers la vallée de la Senne et, de l'autre côté, vers les vallées de la Woluwe et du ruisseau de St-Job, enveloppe la capitale d'un vaste plateau à double pente, sur l'arête duquel un camp retranché trouverait un emplacement infiniment plus favorable que n'en présente le terrain fourré sur lequel est établi le camp retranché d'Anvers.

D'abord, de l'arête de ce plateau et sur tout son front, sans nettoyer le terrain, de l'emplacement de l'un des forts, on découvre parfaitement l'emplacement des forts qui se trouveraient immédiatement à sa droite et à sa gauche, de sorte que l'ennemi ne saurait traverser ce front sans s'exposer à être battu par deux forts.

Puis, sur le versant de ce plateau incliné vers la Woluwe, tous les mouvements de l'assaillant devraient se faire en vue du défenseur et sous le feu de son canon, tandis que sur le versant opposé, incliné vers la Senne, derrière l'arête ce dernier camperait et manœuvrerait en toute sécurité et sans être vu par le premier.

Et enfin, le premier de ces versants offre un glacis, un champ de tir très étendu, des plus défavorables à l'attaque et des plus favorables à la défense.

Sur la rive gauche de la Senne, le terrain au sud et à l'ouest de cette rive, jusqu'au ruisseau de Jette, est sillonné de quatre cours d'eau dont les vallons sont sensiblement parallèles entre eux et perpendiculaires à la vallée de la Senne. Les rameaux qui séparent ces vallons offrent des plateaux très favorables à l'établissement des forts d'un camp retranché. Comme sur le plateau de la rive opposée, sans abattre un arbre ou une maison, de l'emplacement de l'un des forts on voit également l'emplacement de l'autre, et l'on y découvrirait parfaitement tous les mouvements de l'assaillant ; seulement on n'y trouve pas, comme sur l'autre rive de la Senne, une contre-pente qui permettrait de masquer complètement tous les mouvements des défenseurs.

Au nord de la rive gauche de la Senne, le terrain compris entre Jette et Neder-Heembeek est très tourmenté, très irrégulièrement accidenté ; il offrirait, sans doute, des difficultés pour y adapter un bon dispositif de défense ; mais une fois ce dispositif bien établi, on n'aurait pas à craindre que l'assaillant allât jamais se fourvoyer dans ce dédale inextricable de vallons et de mamelons, dont les accès seraient efficacement battus par les ouvrages de la défense.

Au point de vue de la santé de la troupe, considération dont on doit grandement tenir compte pour la paix comme pour la guerre, les plateaux autour de Bruxelles, personne ne le contestera, sont infiniment plus salubres que ne le sont les polders autour d'Anvers. Or l'armée, campée sur ces plateaux dans de bonnes conditions de salubrité, maintiendrait facilement son effectif et conserverait son énergie ; campée dans des polders où la fièvre règne presque en permanence, elle perdrat non-seulement la santé, la vigueur si indispensable à la guerre, mais encore, au milieu de ces inondations fétides, elle fondrait comme la neige fond sous les rayons d'un soleil brûlant.

Les inondations, tant vantées par les ingénieurs, si déconsidérées par les tacticiens, sont des moyens de défense surannés, généralement plus nuisibles qu'utiles à celui qui s'en sert. — Tant que l'on s'est servi de Mantoue, entourée de marais, comme pivot de la défense de la Vénétie, les Autrichiens ont été constamment battus dans cette contrée. Pour défendre cette même contrée, dès qu'ils se sont basés sur Vérone, la face des choses a complètement changé. Non-seulement les inondations

engendrent des fièvres plus redoutables pour une armée que le fer de l'ennemi, mais elles paralySENT aussi toute action offensive et obligent à une défense exclusivement passive, la pire de toutes, menant généralement à un désastre.

« Comme lignes de communication avec l'Angleterre et la Hollande » les inondations et même l'Escaut, n'y contribueraient qu'à la condition de rester maître des inondations et de toutes les digues des deux rives du fleuve jusqu'à la frontière de la Hollande, et l'occupation de toutes ces digues en rendrait la défense très précaire, sinon impossible.

Quand les Anglais et les Hollandais se décideront à venir au secours de la Belgique, ils feront comme a fait Malbrough : ils établiront leur base d'opérations dans l'île de Bommel. Là ils seront moins exposés à être coupés de leur propre pays qu'ils ne le seraient en se basant sur Anvers.

La métropole commerciale, il est vrai, « possède de plus vastes approvisionnements que la capitale » mais, par contre, cette dernière possède une population plus nombreuse, plus intéressée et plus dévouée à la cause nationale que n'en possède la première ; et on ne contestera pas que l'homme ne soit toujours l'élément le plus utile et le plus indispensable à la guerre.

Et enfin, ne serait-il pas beaucoup plus simple de transporter les approvisionnements de la métropole à la capitale, que de transférer le centre politique de Bruxelles à Anvers ?

D'abord, on ne déplace pas un centre politique du jour au lendemain ; puis, en admettant même que cela pût se faire, qu'on se figure l'effet moral, le désarroi que produirait l'abandon de la capitale par le gouvernement, les banques, les grandes administrations, etc., etc., et l'on reconnaîtra que cet argument, à défaut d'autres, suffirait à lui seul pour faire comprendre : « que si l'on envisage la question sous son côté pratique » c'est Anvers et non Bruxelles qui constitue une impossibilité.

D'après l'auteur, soit que nous eussions à attendre un secours de l'Allemagne, soit de la France, il semblerait que, dans les deux hypothèses, ces secours nous arriveraient plus aisément à Anvers qu'à Bruxelles.

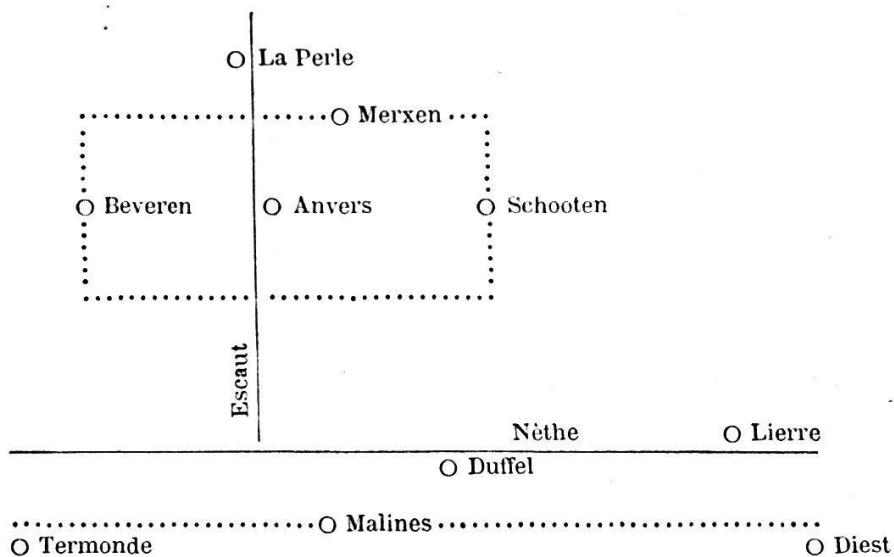
Ainsi, dans l'éventualité où l'Allemagne nous serait hostile, une armée française viendrait d'autant plus aisément à notre secours, que notre grande position centrale se trouverait plus éloignée de notre frontière du midi !!! Quand un auteur cherche à démontrer qu'une rivière coule vers sa source, on se dispense de le contester.

Dans l'éventualité où la France nous serait hostile, il est évident que notre armée, pivotant sur Bruxelles, couvrirait plus aisément les lignes de communication partant de la Meuse vers l'intérieur du pays, qu'elle ne les couvrirait étant reléguée dans le réduit d'Anvers. L'aspect de la carte seul suffit pour convaincre les plus incrédules, non prévenus en faveur de tel ou tel point.

L'auteur trouve aussi « que nos miliciens et les patriotes fuyant devant l'ennemi avec leur bétail et leurs approvisionnements, » atteindront plus facilement Anvers que Bruxelles. — Le diamètre d'un même cercle serait donc plus *court* que son rayon ; en d'autres termes, ils atteindraient bien plus aisément Anvers, confinée dans un coin du pays, que Bruxelles, situé vers son centre, où viennent aboutir toutes les grandes voies de communication !

Le *Traité de fortification polygonale* de M. Brialmont, au point de vue de la technologie, renferme de très bonnes choses ; mais quand la stratégie ou la tactique vient se mêler aux questions de fortifications, il n'est pas rare d'y rencontrer des raisonnements de la nature de ceux que nous venons de signaler.

*Projet de quadrilatère dont M. Brialmont voudrait doter la Belgique.*



PIÈCES DE FORTIFICATIONS DÉTACHÉES.

Du corps de place d'Anvers, 24 ; du corps de place de Malines, 16 ; du corps de place de Termonde, 8 ; du corps de place de Lierre, 9 ; du corps de place de Diest, 2. Total des pièces : 59.

A ces 59 pièces de fortifications, presque toutes vastes citadelles, ajoutons : les cinq grands corps de place ; les deux têtes de pont de Boom et de Duffel ; les batteries que l'auteur propose d'élever entre les forts d'Anvers ; les ouvrages dont il voudrait entourer Schooten ; les retranchements qu'il serait obligé d'élever sur les digues des deux rives de l'Escaut jusqu'à la frontière, pour conserver, par le fleuve, ses communications libres avec la mer ; le corps de place et les ouvrages détachés de la forteresse à grand développement, qu'il propose d'ériger sur la Meuse, autour de Liège, et nous arriverons au chiffre énorme de plus de 100 pièces de fortifications, dont le nombre de mètres courants du développement de leurs parapets suffirait à peu près pour enceindre la Belgique.

En 1826, le capitaine Duvivier proposait d'appliquer à la France un dispositif de défense analogue à celui que M. Brialmont propose d'appliquer aujourd'hui à la Belgique : le capitaine voulait concentrer toute la défense de la France dans un grand *réduit*, de 45 lieues de tour, relégué entre la Loire et l'Allier et entouré de marais et d'étangs.

M. Brialmont, pour combattre l'idée de ceux qui proposaient de baser la défense de la Belgique sur sa capitale (sur une position de 7 lieues de tour), a comparé cette idée à celle du capitaine Duvivier, et a spirituellement ajouté que le capitaine, devenu général, « a reconnu que son projet sur la Loire était *une folie de jeunesse*. » Plus tard, M. Brialmont conviendra peut-être bien, comme en est convenu le général Duvivier, que son projet de quadrilatère sur l'Escaut était *une erreur de l'âge mûr*.

« Malines, dit l'auteur, occupe une position importante en avant de notre ligne de défense de la Nèthe et du Rupel. Aussi longtemps que cette position sera au pouvoir de l'armée belge, l'ennemi ne pourra pas assiéger Anvers. Sous ce rapport, elle se trouve dans les mêmes conditions que Termonde et Lierre.

« On devrait donc la fortifier de la même manière, c'est-à-dire en vue d'une défense pied à pied. Mais comme la lutte décisive doit avoir lieu sous les murs d'Anvers et que cette place exige de grandes ressources en hommes et en matériel, nous croyons que l'armée belge pourrait se contenter d'une défense de quelques jours.

« La place de Malines atteindra, en effet, son but, si elle résiste le temps nécessaire à la mise en état de défense d'Anvers et à la concentration de nos forces derrière la Nèthe. »

Ainsi, pour pouvoir mettre Anvers en état de soutenir l'attaque, nous sommes obligés d'élever sur le Rupel et sur la Nèthe une ligne de défense de 53 kilomètres d'étendue, formée de trois grands camps retranchés et de plusieurs têtes de pont !!!

Un ingénieur qui, selon l'auteur, fait seul autorité en pareille matière, peut croire qu'avec les forces militaires de la Belgique, à l'aide de quelques inondations, il soit possible de fournir des garnisons à quatre grands corps de place, à deux petites places, à une centaine de pièces de fortifications détachées, et de conserver en outre une armée mobile capable de défendre un front de deux marches d'étendue ; mais il n'y a pas un militaire possédant quelques notions de stratégie ou simplement de tactique qui l'admettra. — Sans être militaire, on reconnaît l'impossibilité de réaliser de telles idées : le bon sens se révolte contre cette hallucination de l'esprit.

M. Brialmont veut, avec juste raison, qu'au moment du danger il ne reste rien à faire, que tout soit prêt.

Pour combattre les idées de ses adversaires, il prétend même que si la guerre éclate, on ne nous laissera pas le temps de respirer, que tout doit être fait d'avance, si nous ne voulons pas être pris au dépourvu. Sur ce point il a raison. Mais quand il s'agit d'appliquer ses idées à lui, il admet que nous trouverons le temps de tendre des inondations ; de noyer une grande partie du pays, d'élever des digues, des écluses, des déversoirs, etc., pour contenir ces inondations ; de construire des lunettes pour compléter le camp retranché de Termonde ; d'ériger des têtes de pont en avant de Duffel et de Boom ; d'achever, par d'immenses travaux de campagne, les camps retranchés de Lierre, de Malines, etc., etc.

L'auteur, prévoyant cette objection, a cherché d'avance à se justifier : « Il n'y a, dit-il, aucune contradiction entre cette opinion et celle que nous émettons plus loin. » C'est-à-dire que, d'après lui, il y a accord parfait entre n'avoir rien à faire au moment du danger et avoir à exécuter les immenses travaux que nous venons d'énumérer.

Si le gouvernement se décide un jour à créer de grands travaux de défense, ce ne sera ni sur la Meuse ni sur le Rupel qu'il les élèvera. Nous dirons même que si le réduit d'Anvers n'était pas fait, il ne se ferait plus.

Aujourd'hui, militaires et hommes d'Etat comprennent qu'Anvers n'est ni une position centrale, ni un pivot de manœuvres ; que ce n'est, comme le reconnaît, du reste, M. Brialmont lui-même, qu'un « REFUGE, UN RÉDUIT, » relégué aux confins du pays, dans une contrée malsaine, nuisible à la santé de la troupe, pour le temps de paix comme pour le temps de guerre.

On est aussi généralement d'accord à reconnaître les immenses inconvénients qui résulteraient de l'abandon de la capitale par le gouvernement et l'impossibilité où on se trouverait, *au moment du danger*, de déplacer le centre politique du pays.

Ce seul argument, à défaut d'autres, suffirait pour déterminer l'emplacement du point à fortifier, offrant à la Belgique la plus grande somme de sécurité possible.

L'érection d'une grande position retranchée autour de Bruxelles remplirait la condition qui prime toutes les autres : celle de couvrir le cœur et la tête du pays, et cependant l'érection de ces travaux ne demanderait ni la moitié de la dépense, ni le quart du matériel et du personnel qu'exigerait la défense des ouvrages de fortifications passagères et permanentes que M. Brialmont propose d'élever dans les polders inondés autour d'Anvers et dans les inondations des vallées de l'Escaut, du Rupel, de la Dyle, de la Nèthe et sur la Meuse, autour de Liège.

La position de Bruxelles n'aurait guère plus de développement que celui que M. Brialmont propose de donner à Malines : d'après son projet, le périmètre de celle-ci serait de 31 kilomètres ; à Bruxelles il en aurait de 38 à 40 ; Malines aurait 16 pièces de fortifications, Bruxelles en aurait 22.

Le corps de place de Malines serait de 18 kilomètres ; celui de Bruxelles en

aurait 20. Malines a une population de 25 mille habitants, Bruxelles en a une de 300 mille.

A Malines et sur le Rupel, on serait obligé d'employer toute l'armée pour la défense des camps retranchés ; à Bruxelles, la garde civique de la ville et de la banlieue, les nombreux volontaires, qui de tous les coins du pays accourraient au secours de la capitale, suffiraient largement pour défendre son camp retranché ; l'armée tout entière resterait donc disponible pour agir offensivement.

A Malines, on ne trouverait pas de quoi remonter un régiment de cavalerie ; Bruxelles renferme de quoi refaire une armée battue en hommes, en chevaux, en habillements et en toute espèce d'approvisionnements.

L'armée répartie dans le quadrilatère de l'Escaut, du Rupel, de la Dyle et de la Nèthe, sur un front de deux journées de marche, serait faible sur tous les points et ne saurait prendre l'offensive nulle part ; concentrée dans la position de Bruxelles, son rayon d'action s'étendrait sur les trois quarts du pays.

Enfin, le quadrilatère ne possède aucun des avantages que doit offrir une base centrale, un pivot de manœuvres ; il a, au contraire, une grande analogie avec notre ancien système de barrière, élevé en cordon sur la frontière : pour avoir une moindre étendue, il n'en serait que plus vicieux. Relégué aux confins du pays, sans couvrir un pouce de terrain, notre armée y serait encore plus disséminée qu'elle ne l'eût été avec l'ancienne barrière, qui couvrait tout le pays, mais sans le garantir, il est vrai, contre les attaques sérieuses.

Il y a vingt ans, un militaire aussi versé dans la science de l'homme d'Etat que dans celle de la stratégie, nous disait : « Le système militaire d'un Etat neutre doit être essentiellement préventif. La question de la défense de votre pays est presque aussi européenne que belge : aucune des grandes puissances ne peut être indifférente à sa solution. Vous devez avant tout chercher à éviter le fait accompli de l'invasion et surtout de l'occupation de votre capitale. Rien qu'en tenant votre armée réunie vers le centre du pays, vous obligerez les belligérants à éviter de venir vider leurs querelles sur votre territoire. On ne doit pas être militaire pour comprendre qu'une armée de 80,000 hommes, occupant une position inexpugnable, située au centre d'un théâtre de guerre sur lequel deux belligérants voudraient vider leur querelle, aurait une influence décisive sur le résultat final de la guerre ; que cette armée, en se prononçant au moment opportun, ferait pencher la balance du côté duquel elle se rangerait.

« Dans tous mes écrits, ayant essentiellement envisagé l'échiquier stratégique de la Belgique, au point de vue des guerres de la république et du premier empire, j'ai dit : *qui est maître de la Meuse, est maître de la Belgique*. Cela était vrai pour des armées ayant leurs bases, l'une en France, l'autre en Allemagne ; mais il n'en est pas de même pour une Belgique neutre, obligée de faire respecter son territoire avec ses propres forces. Comme je viens de le dire, c'est au centre du pays qu'il convient d'établir votre grande position militaire ; c'est votre capitale qui doit servir de base et de pivot à votre armée mobile. Publiez votre opuscule sur la défense de la Belgique, vous êtes dans le vrai. Les ingénieurs vous feront la guerre, mais tôt ou tard vos hommes d'Etat vous donneront raison et reconnaîtront l'indispensable nécessité de réaliser vos idées.

« (JOMINI, 1849). »

#### SUR LES ANCIENNES ORGANISATIONS MILITAIRES DE LA SUISSE.

L'avant-projet de réorganisation militaire fédéral fait naturellement porter l'attention sur nos organisations plus anciennes, dont l'exposé des motifs de ce document parle aussi, mais d'une manière fort incomplète. Rien n'éclaire mieux en effet les vrais besoins du présent que les traditions du passé, et c'est à ce titre